

Conditions de participation:

Article 1: De quoi s'agit-il ?

ID MOBILE SA en collaboration avec son partenaires, **Genève-Servette Hockey Club** organisent, concours par sms surtaxés ou web billing mais également gratuit par carte postale, sans aucune obligation d'achat.

Article 2: Quelles sont les personnes autorisées à participer ?

Les concours sont ouverts à toute personne physique. Les participants doivent être domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein.

Article 3: Comment obtenir un Code et comment participer ?

Pour mogo.ch, un code de participation gratuit est disponible en appelant ID MOBILE SA au 0848 1234 00 ou en envoyant une carte postale à : ID Mobile SA, Concours XXX(code), Ch. Pré-au-Blanc, 1806 St. Légier.

3.1 ID Mobile SA informe les internautes que, bien que les sites internet soient consultables mondialement, les sites et les concours ont été formatés et sont réservés aux seules personnes résidant en Suisse et au Liechtenstein.

3.2 Pour prendre part au concours, le participant saisit tous les champs du formulaire ou du sms nécessaires à son inscription. La participation à ce concours nécessite l'acceptation entière et sans réserve de ces conditions de participation. Pendant la durée du concours, chaque participant peut s'inscrire à plusieurs reprises. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et sera invalidée.

3.3 Le participant accepte que dans le cadre de ces concours ses données personnelles soient collectionnées et traitées par ID Mobile SA (mogo.ch) et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi suisse sur la protection des données.

3.4 Un tirage au sort parmi les participants sera effectué au terme de chaque concours afin de désigner les gagnants des prix.

3.5 Les gagnants sont informés par e-mail ou par SMS de leur gain. Les prix sont ensuite livrés à l'adresse indiquée.

3.6 ID Mobile SA est libre d'annuler tout ou partie d'un concours en cas de suspicion de fraude, notamment informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants. Dans ce cas, ID Mobile SA se réserve le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et d'engager une action en justice contre les instigateurs de la fraude.

3.7 ID Mobile SA se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots. Les prix ne seront remis qu'aux participants dont les informations correspondent à la réalité. Les participants s'engagent à ne pas usurper l'identité d'autrui ou utiliser un faux nom. Dans ce cas, ID Mobile SA se réserve le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et d'engager une action en justice contre les instigateurs de la fraude.

3.8 D'autre part, les participants s'engagent notamment à:

- Ne causer aucun dysfonctionnement ou interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site Web.
- Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.
- Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.
- Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.

Article 4 : Prix concours

Les prix ne peuvent pas être convertis en espèces. ID Mobile SA ou ses partenaires peuvent en tout temps décider de remplacer les prix par d'autres équivalents.

4.1 ID Mobile SA et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution des prix pour des raisons indépendantes de leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, pertes, grèves postales, etc.).

4.2 Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences. Tous les frais, impôts et taxes liés au gain d'un prix sont à la charge du gagnant.

4.3 Les gagnants autorisent ID Mobile SA et ses partenaires de publier leur nom de famille et la ville d'habitation sur leurs sites internet et sur les applications mobiles SWISS CONTESTS.

Article 5 : Limitation de responsabilité de ID Mobile SA et de ses partenaires

ID Mobile SA se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ses concours si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.

5.1 ID Mobile SA rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via des sites partenaires.

5.2 En outre, ID Mobile SA ne saurait être tenue pour responsable de dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Dans le cadre de l'utilisation de ce site (navigation et processus de vote), les participants acceptent de ne diffuser aucun contenu du site sur des sites tiers.

5.3 ID Mobile SA ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites des marques représentées ou à participer aux concours du fait de défauts techniques ou de problèmes liés notamment à l'encombrement des réseaux.

ID Mobile SA ne peut être tenue responsable:

- Des problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet.
- Des dysfonctionnements techniques et mécaniques.
- Des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte.
- D'autres dysfonctionnements.
- D'erreurs causées par l'équipement, la programmation, des erreurs humaines ou tout autre motif.
- De dommages sur les ordinateurs du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au concours.

5.4 La société Apple ne peut en aucun cas être tenue comme interlocuteur, ni comme responsable ou comme sponsor pour les gains de ces concours.

Article 6 : For

En cas de litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement, une solution amiable sera recherchée. Au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, les tribunaux au siège de ID Mobile SA seront seuls compétents et statueront en application de la loi suisse.

St. Léger, Septembre 2016.